

## Comment est financé le bilan de compétences ?

Les salariés peuvent financer leur bilan de compétences :

- dans le cadre du plan de formation de votre entreprise (à l'initiative de l'employeur qui finance le bilan de compétences, et avec l'accord du salarié),
- en prenant un congé de bilan de compétences (à l'initiative du salarié : la rémunération est maintenue si le bilan de compétences est effectué pendant les horaires de travail).
- depuis le 1er janvier 2017, vous pouvez financer votre bilan de compétences en activant votre Compte personnel de Formation (CPF) qui comprend désormais votre reliquat d'heures de DIF à utiliser avant 2020, auxquelles s'ajoutent les nouveaux droits acquis depuis 2015.

Les demandeurs d'emploi peuvent financer leur bilan de compétences :

- en utilisant également le compte personnel de formation (CPF).

*Textes de référence :*

*Article 13, loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009*

*Code du travail :*

*Articles L.6313-1 et L.6313-10, L.6322-42 à L.6322-51,  
R. 6322-32 à R. 6322-63*

**STRATEGIS**  
Consultants

RÉVÉLATEUR DE TALENTS

32 Lotissement Canabady 1  
97410 SAINT-PIERRE

**0262 96 97 50**

**0262 35 33 32**

[strategis@strategisconsultants.com](mailto:strategis@strategisconsultants.com)

SARL au capital de 7622,46 €  
SIRET 413 117 169 000 40 - RCS Saint-Pierre  
APE 7022Z

**STRATEGIS**  
Consultants

RÉVÉLATEUR DE TALENTS

# BILAN DE COMPÉTENCES

**Vous souhaitez donner un nouvel élan  
à votre carrière ?**

**STRATEGIS CONSULTANTS  
vous accompagne pour réaliser votre  
BILAN DE COMPÉTENCES**

Une équipe d'expérience pour révéler les talents !

## Qui peut bénéficier d'un bilan de compétences?

Toute personne active, notamment les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi (la demande doit être faite auprès de Pôle emploi), de l'APEC ou de Cap emploi, les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.)

# 4 RAISONS POUR RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES

## IDENTIFIER, APPRÉCIER, ÉVALUER

- ▮ vos aptitudes
- ▮ vos connaissances
- ▮ vos compétences professionnelles
- ▮ vos capacités personnelles
- ▮ vos intérêts professionnels, valeurs et motivations.

## FAIRE LE POINT SUR VOTRE ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- ▮ analyser vos expériences de vie et de travail
- ▮ anticiper un changement
- ▮ vous projeter dans l'avenir.

## VOUS ORIENTER

- ▮ élaborer et/ou valider un projet professionnel
- ▮ étudier des pistes d'évolution, de mobilité interne – externe

## VOUS FORMER

- ▮ définir vos besoins de formation par rapport à un objectif de qualification et/ou un projet professionnel
- ▮ vous préparer à la validation des acquis pour obtenir plus rapidement un titre ou un diplôme.

# LES 3 GRANDES ÉTAPES DU BILAN DE COMPÉTENCES

## PHASE PRÉLIMINAIRE :

Après avoir confirmé votre engagement dans la démarche, nous approfondirons vos attentes, vos souhaits et objectifs mais aussi vos contraintes. Nous vous informerons sur les **méthodes et techniques mises en oeuvre**, les documents de travail et tests que nous vous proposerons. Ensemble, nous définirons les modalités pratiques, périodicité des rencontres, respect des contraintes personnelles et impératifs de votre employeur

## PHASE D'INVESTIGATION :

L'objectif est d'**analyser votre parcours professionnel, vos activités extra-professionnelles, de faire l'inventaire de vos connaissances** et savoir-faire, **d'identifier** vos aptitudes et vos atouts personnels, vos potentialités et de cerner vos intérêts et vos motivations. Ceci doit vous permettre de mieux vous connaître mais aussi de mieux vous situer vis à vis de votre environnement et de prendre conscience **tant de vos atouts que d'éventuels freins**. Votre projet professionnel se précisera, après élimination des possibilités non-réalistes. Nous étudierons ensemble et mettrons en place les phases de validation.

## PHASE DE CONCLUSION :

Au cours des entretiens de cette dernière partie, nous récapitulerons ensemble tous les résultats du bilan, recenserons les facteurs favorisant la réalisation du projet. Nous vous remettrons le dossier de synthèse qui précisera le projet retenu et les principales étapes de sa mise en oeuvre. Ce projet peut éventuellement intégrer un parcours de formation.

Durée globale de l'accompagnement : 24 heures

Coût total du bilan de compétences : 1200 € HT